PROTOCOLE MIS À JOUR LE 2 NOVEMBRE 2020

LA SEYNE-SUR-MER

Protocole sanitaire et d'entretien des établissements scolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

CONFORMÉMENT À L'AVIS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU 7 JUILLET 2020 ET SUITE AUX ÉVOLUTIONS RENDUES NÉCESSAIRES PAR L'ACCROISSEMENT DE LA CIRCULATION DU VIRUS CONSTATÉE EN OCTOBRE 2020, LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER, TOUJOURS DANS UNE DÉMARCHE DE PARTENARIAT ET D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DES FAMILLES ENTEND APPORTÉE LES MODIFICATIONS ET PRÉCISIONS NÉCESSAIRES AFIN DE GARANTIR L'HYGIÈNE DES LOCAUX SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES AINSI QUE LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRE.

SERVICE COMMUNICATION ET REPROGAPHIE DE LA SEYNE-SUR-MER - SEPTEMBRE 2020

Applications des gestes barrière

Il est IMPORTANT de se laver souvent les mains

LE SERVICE ENTRETIEN EST EN CHARGE DE L'APPROVISIONNEMENT RÉGULIER EN SAVON POUR LES MAINS, SOIT PAR LE REMPLISSAGE DES DISTRIBUTEURS MURAUX OU PAR LA FOURNITURE DE BIDONS-POMPES, AINSI QUE PAR LA FOURNITURE RÉGULIÈRE EN ESSUIE-MAINS JETABLES ET PAPIER TOILETTE.

Le lavage des mains doit se faire en priorité à l'eau et au savon

À défaut, l'utilisation de gel hydro-alcoolique sous l'étroite surveillance d'un adulte

- **à l'arrivée à l'école (ou sur l'accueil péri-scolaire)**
- **avant et après manger**
- **avant et après les récréations**
- **après le passage aux sanitaires**
- **le soir avant le départ de l'école ou à l'arrivée au domicile**

Nettoyage et désinfection

des points de contact plusieurs fois par jour

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS ACCUEILLANT LES ENFANTS TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE SONT ESSENTIELS AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS, ASSURER UN RETOUR NORMAL À L'ÉCOLE ET RASSURER LES FAMILLES. LES SERVICES MUNICIPAUX COMPÉTENTS INTERVIENDRONT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SELON LES MODALITÉS CI-DESSOUS :

Dans les écoles maternelles

	Balayage humide	Désinfection des sols	Désinfection des points de contact	Désinfection des tables /bureaux
Classes / dortoirs	1 fois par jour	1 fois par jour	1 fois par jour	1 fois par jour
Parties communes				
Salles plurivalentes et périscolaires				1 fois par jour
Bureaux / salle des maîtres				1 fois par jour
Sanitaires			3 fois par jour	

Dans les écoles élémentaires

	Balayage humide	Désinfection des sols	Désinfection des points de contact	Désinfection des tables /bureaux
Classes	1 fois par jour	1 fois par semaine	1 fois par jour	1 fois par jour
Parties communes				
Salles plurivalentes et périscolaires				1 fois par jour
Bureaux / salle des maîtres				1 fois par jour
Sanitaires		1 fois par jour	3 fois par jour	

Dans les réfectoires

	Désinfection des sols	Désinfection des points de contact et de rampe de self	Désinfection des tables*
Réfectoires et mobilier de restauration	1 fois par jour après le service	1 à 2 fois par jour	Après chaque utilisation entre 2 groupes d'élèves
	A la fin de chaque service désinfection de l'ensemble du mobilier du restaurant		

* produit désinfectant sans pose ni rinçage et compatible surface alimentaire

FICHES TECHNIQUES DE SUIVI En complément de toutes les mesures sanitaires, le service Éducation-enfance a élaboré une fiche technique de suivi par établissement recensant l'ensemble des personnels des écoles afin d'intervenir rapidement dans la diffusion d'informations à l'apparition de cas symptomatiques.

DÉSIGNATION D'UN MANAGER COVID Au sein de la Direction 0/25 ans en charge du suivi des cas COVID, du lien avec les partenaires institutionnels et les autorités sanitaires (Education Nationale, ARS, PMI, DDCS) et de la rédaction des protocoles interservices en lien avec ceux de l'Education Nationale.

VOUS POUVEZ ADRESSER TOUTES VOS QUESTIONS OU REMARQUES
PAR MAIL AUPRÈS DE : PEL.LASEYNE@LA-SEYNE.FR OU PAR TÉLÉPHONE AU: 04 94 06 97 63

Aération des espaces

Les locaux seront aérés le plus possible et a minima toutes les deux heures

RAPPEL

IL EST DEMANDÉ À CHAQUE PARENT
DE NE PAS METTRE LES ENFANTS À L'ÉCOLE EN CAS DE FIÈVRE SUPÉRIEURE À 38 °
OU D'APPARITION DE SYMPTÔMES ÉVOQUANT POSSIBLEMENT LA COVID 19 (CHEZ L'ÉLÈVE OU DANS SA FAMILLE).
IL EN EST DE MÊME POUR TOUS LES ADULTES TRAVAILLANT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Port du masque

Il est obligatoire pour les agents dans tous les espaces (intérieurs et extérieurs). Tous les agents des écoles ont été dotés en masques "grand public" lavables.

Le port du masque obligatoire
pour les élèves (dès 6 ans) des écoles élémentaires en intérieur et en extérieur (sauf prise de repas et sports) et pour tous les intervenants extérieurs et parents.

La limitation du brassage entre classe

Sur les accueils périscolaires et durant le temps de restauration, la limitation du brassage entre les classes demeure la règle afin de se conformer aux directives de la direction départementale de la cohésion sociale et de l'Education Nationale.

TOUTES LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES SONT DOTÉS EN FONCTION DES BESOINS : •DE GEL HYDROALCOOLIQUE •DE LINGETTES DÉSINFECTANTES •DE DRAPS D'EXAMEN JETABLES (POUR LES LITS DE MATERNELLES) •DE BOMBES DE PEINTURE OU DE RUBALISE (POUR LA MATÉRIALISATION DES ESPACES)